

Agence Libre Service

Une banque met à disposition des porteurs d'une carte bancaire, un automate permettant de réaliser les opérations suivantes :

- consulter le solde de son compte ;
- retirer de l'argent en espèces ;
- effectuer un virement ;
- déposer un ou des chèques sur son compte.

Toutes ces opérations exigent que l'utilisateur soit reconnu, ce qui suppose qu'il introduise sa carte dans le lecteur et s'authentifie en composant au clavier son code secret.

Seuls les clients de la banque peuvent réaliser toutes les opérations. Les autres porteurs de carte peuvent seulement retirer de l'argent.

Le retrait d'argent n'est possible que si le montant demandé est inférieur au solde du compte du client. Si c'est le cas et que l'automate dispose d'assez de billets des différentes coupures (10, 20, 50, 100, 200, 500), il est possible de choisir la distribution de billets. Par exemple, une personne qui retire 50 Euros, peut obtenir au choix 1 billet de 50, 1 billet de 10 et 2 billets de 20, 1 billet de 20 et 3 billets de 10, 5 billets de 10.

Pour réaliser un virement, le client doit saisir le montant du virement et l'IBAN (numéro de compte bancaire international) du compte destinataire. Le virement n'est possible que si le montant viré est inférieur au solde du compte du client.

Pour une opération de dépôt, il faut :

- saisir le montant total des chèques ;
- et saisir le nombre de chèques,
- puis introduire dans l'orifice prévu à cet effet, l'enveloppe contenant le ou les chèques déposés.

Représenter par une hiérarchie les fonctionnalités offertes par l'automate aux porteurs de carte bancaire et aux clients de la banque.